Cinquante quatrième année. - N° 193 A Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 281

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200188. *Date de parution :* 27 septembre 2020.
Annonce numéro : 394. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

884 881 400 RCS Toulouse.
RC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : GHYMNOS.
Capital : 45000.00 EUR.
Adresse : 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 45000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Pizzeria, grill, restaurant, pizzas à emporter et à consommer sur place..
Adresse : 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
Précédent propriétaire : 422 486 589 RCS Toulouse. **KURTZ** (Alex). Nom d'usage : KURTZ.
Date de commencement d'activité : 31 juillet 2020.
Publication légale : La Gazette du Midi *du* 31 août 2020.
Oppositions : Pour la validité au siège du fonds cédé 43 avenue de Toulouse 31240 L'union et pour la correspondance au Cabinet de Maître olivier Bechet 4 place du palais 81000 Albi.
Commentaires : Modification de l'activité. Acte sous seing privé en date du 31.07.2020 enregistré au service de l'enregistrement de Toulouse dossier 2020 00023139 référence 3104P61 2020 A 05122. Adresse de l'ancien propriétaire : Chemin des Monges 31140 LAUNAGUET. Adresse du nouveau propriétaire : 43 Avenue de Toulouse 31240 L'UNION. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..